

Cour d'appel de Douai, des juridictions engagées dans la lutte contre les violences conjugales !

Tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer : liste des principales communes du ressort

BERCK-SUR-MER

BOULOGNE-SUR-MER

CALAIS

DESVRES

ETAPLES

GUINES

HUCQUELIERS

LE PARCQ

LE PORTEL

MARQUISE

MONTREUIL

OUTREAU

SAMER

Plusieurs actions de lutte contre les violences intrafamiliales sont mises en œuvre par le tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer et ses partenaires :

- Stage d'éducation à la lutte contre les violences au sein du couple – ASEJ 62
- Accompagnement de l'auteur de violences conjugales avec éloignement – Foyer Blanzly Pourre et Service La Métaphore
- Convention Préfecture du Pas-de-Calais / Union nationale des taxis – Facilitation de la mobilité des victimes de violences conjugales
- Mise en place d'un circuit unique de signalement des violences conjugales interne à la juridiction

Parallèlement, le dispositif d'accompagnement de l'auteur de violences conjugales avec éloignement par l'association La Métaphore propose 10 places en appartements diffus partagés situés à Guines et à Calais. L'accompagnement inclut une rencontre en binôme quelques jours après l'arrivée pour évoquer le récit des violences, un entretien quelques semaines plus tard pour effectuer un bilan de l'accueil, et une à trois actions hebdomadaires de suivi éducatif et psychologique, individuel et en groupe.

Points Contacts :

- Intervenant Social en Gendarmerie – Compagnie de Gendarmerie de Boulogne sur Mer :
06 20 13 16 43
- Intervenant Social en Commissariat- Commissariat de Boulogne sur Mer :
03 21 99 48 77
- Association France Victimes 62 : Prise de rendez-vous au 03-21-71-62-00, par mail contact@francevictimes62.fr ou via le formulaire de contact se trouvant sur le site internet: www.francevictimes62.fr : des lieux de permanence se situent à proximité de votre domicile.